



Voici les principales dates à retenir pour réussir son inscription dans l'enseignement supérieur. À communiquer à vos adhérents qui ont des enfants en terminale cette année.

- **Début novembre à début janvier: Une période de recherche d'informations sur les formations.** Avant même l'ouverture de la plateforme Parcoursup, il est important de se renseigner sur les formations existantes. Les élèves de terminale doivent s'informer sur leur orientation. Ils doivent notamment participer à la première semaine de l'orientation, organisée en décembre dans chaque lycée. Les élèves doivent également remplir une fiche de dialogue. Lors du conseil de classe, les professeurs prendront alors connaissance de leurs projets et émettront des conseils et des recommandations d'orientation.
- **20 décembre 2022: Ouverture du site d'information sur Parcoursup.** Les candidats auront accès au site d'information sur Parcoursup. Ils pourront s'informer sur le déroulement de la procédure, mais surtout, découvrir l'offre de formation et ainsi commencer à cibler celles qui les intéressent.
- **18 janvier 2023: Ouverture de la plateforme Parcoursup.** À partir de ce jour, les candidats peuvent s'inscrire sur la plateforme d'orientation et commencer à faire leurs vœux.
- **Du 18 janvier au 8 mars 2023: Inscription et saisie des vœux sur Parcoursup.** Les candidats doivent s'inscrire et valider leurs souhaits d'orientation. Les élèves peuvent faire jusqu'à 10 vœux, avec également dans certaines formations, la possibilité de formuler des sous-vœux.
- **Janvier-février: C'est la période des journées portes ouvertes (JPO).** C'est le moment des visites des écoles et universités.
- **Au cours du mois de mars : C'est la période du second conseil de classe. Les professeurs donneront un «avis» sur les différents vœux d'orientation des élèves.** Chaque avis est transmis via une 'fiche Avenir' aux établissements d'enseignement supérieur que le lycéen souhaite rejoindre.
- **Jusqu'au 6 avril 2023: Confirmation des vœux et finalisation du dossier.** Les candidats doivent compléter leur dossier et confirmer leurs vœux. **Une fiche Avenir** est constituée pour chaque vœu formulé. Elle comporte l'avis du chef d'établissement suite à la synthèse effectuée par les professeurs principaux, la motivation du candidat, son projet, ses notes, le rang de la classe, le niveau de la classe, les démarches effectuées (stages, expériences...). Chaque fiche Avenir est transmise aux établissements d'enseignement supérieur (écoles mais aussi université) via la plateforme Parcoursup.
- **Avril-mai: Les établissements d'enseignement supérieur examinent le dossier.**

À partir du 1er juin et jusqu'au 13 juillet 2023: Les écoles et universités donnent leurs réponses.

Les candidats reçoivent les réponses à leurs vœux au fur et à mesure, à partir de début juin. Ils pourront recevoir plusieurs propositions d'admission et devront répondre dans le délai imparti. Dès qu'un candidat a accepté une proposition, les autres propositions s'annulent. Tout de même, il a la possibilité de conserver ses vœux «en attente» jusqu'à la fin de la procédure normale. Un candidat pourra recevoir trois réponses: «oui», «oui si» ou «en attente». Le «oui si» signifie que la formation accepte l'étudiant mais à condition que celui-ci accepte de s'engager dans un parcours personnalisé. Ce parcours pourra notamment consister à suivre un stage de remise à niveau ou un cursus plus adapté.

Juin à septembre: Un accompagnement personnalisé. À partir du mois de juin, ceux qui n'ont obtenu que des réponses négatives de la part de formations sélectives (BTS, DUT, écoles de commerce, etc.) peuvent demander un rendez-vous individualisé ou collectif avec les équipes du rectorat de leur académie ou avec leur lycée. Ils pourront alors bénéficier d'un accompagnement individualisé de la commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) de leur académie.

Dès la publication des résultats du bac, les élèves n'ayant reçu aucune proposition sur Parcoursup pourront eux aussi solliciter l'accompagnement de cette commission.

Les sites utiles



- <https://www.parcoursup.fr>
- **Un numéro de téléphone (le 0800 400 070)** est également mis à disposition des élèves et de leurs parents pour joindre les conseillers.
- Le site monorientationligne.fr. Cette plateforme a été mise en place pour que les élèves puissent poser leurs questions aux conseillers de l'Onisep et qu'ils puissent recevoir une réponse le plus rapidement possible.
- **Impala** : Impala, partenaire de la PEEP accompagne votre enfant tout au long de son parcours et l'aide à mieux se connaître pour faire des choix de filières et d'études cohérents avec ses passions et ses compétences.